



## Période entre inaptitude et licenciement

Par **autrement**, le **13/06/2017** à **12:42**

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt de travail.

Dans deux semaines, j'aurai une visite de reprise au cours de laquelle une inaptitude à tout poste dans l'entreprise sera prononcée (sans déclaration de maladie professionnelle ni d'accident du travail).

Je sais que mon employeur n'est pas tenu de me rémunérer à partir de cette date et jusqu'à mon licenciement.

Que se passe-t-il durant ce laps de temps ?

Puis-je être à nouveau arrêtée et toucher les indemnités journalières de la sécurité sociale ?

Si non, quelles possibilités de revenus existe-t-il ? Poser des congés payés ?...

Et qu'en est-il de ma couverture sécurité sociale et complémentaire (que je paie via mon employeur) ?

En vous remerciant pour votre aide,

CS